PROCÈS-VERBAL SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Mercredi 23 mars 2022, 11 h 30

Par conférence téléphonique

(Adopté à la séance du 13 avril 2022)

Présences:

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations Administrateur	
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
Me Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
Dr Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

Procès-verbal Page 1 sur 5

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et au Règlement de régie interne du conseil d'administration.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 21 mars 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 mars 2022 à 11 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 mars 2022, tel que déposé.

3. Dossiers administratifs

3.1 Révision du modèle de gouvernance du CER des établissements du CRIR

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, accompagnée de M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présentent le dossier.

Résolution 2022-03-23-01

Révision du modèle de gouvernance du comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QUE le comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du CRIR est le comité d'éthique de la recherche (CER) institutionnel dans le domaine de la réadaptation des quatre établissements de qui le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) relève, c'est-à-dire le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCMSTL), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre;

ATTENDU QUE le CER des établissements du CRIR a été créé en septembre 2002 par le Règlement portant sur la création et le fonctionnement du CER des établissements du CRIR et qu'il est régi par ce règlement depuis ;

ATTENDU QUE c'est ce règlement qui fait en sorte que le CER des établissements du CRIR relève des conseils d'administration des quatre établissements partenaires au CRIR ;

ATTENDU QUE par le passé, le modèle actuel de gouvernance à quatre établissements du CER des établissements du CRIR a créé des lourdeurs administratives jugées déraisonnables par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), notamment lors de la demande de reconduction de la désignation ministérielle du comité en vertu de l'article 21 C.c.Q à l'automne 2021 ;

ATTENDU QU'en date du 17 novembre 2021, le Ministre de la santé et des services sociaux du Québec, monsieur Christian Dubé, a transmis, aux présidents des conseils d'administration des quatre établissements dont relève le CRIR, une lettre demandant à leur assemblée de convenir d'un modèle de gouvernance simplifié pour le CER des établissements du CRIR ou, dans l'éventualité où les établissements prennent la décision de maintenir le modèle actuel, de s'assurer de la mise en place de mesures correctives visant à ce que chaque conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard du CER en toute diligence;

ATTENDU QU'en vertu de cette correspondance du Ministre, les quatre établissements concernés doivent transmettre au MSSS une description de la nouvelle structure de gouvernance retenue ou ses mesures correctives instaurées, au plus tard le 31 mars 2022 ;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 24 février dernier, les administrateurs du PUR/CRIR et représentants des quatre établissements partenaires au CRIR ont convenu d'un nouveau modèle de gouvernance simplifié pour le CER des établissements du CRIR ;

ATTENDU QUE ce nouveau modèle de gouvernance se décline comme suit :

 Le CER des établissements du CRIR relèvera dorénavant uniquement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

- Le CER des établissements du CRIR sera renommé « Comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal » (ci-après CER RDP) :
- Les autres établissements de qui le CRIR relève signeront, chacun, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal une entente de délégation et d'endossement pour l'utilisation des services de ce CER pour l'évaluation et le suivi éthique des projets de recherche en réadaptation/déficience physique se déroulant entre leurs murs ou sous leurs auspices.
- Le financement du CER RDP continuera d'être assuré par les quatre établissements affiliés au CRIR et ce, au prorata du nombre de projets évalués annuellement par le CER pour chacun d'eux.

ATTENDU QUE les règles de fonctionnement du CER RDP du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal seront dorénavant énoncées dans le Cadre réglementaire de la recherche de notre établissement.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Abroger et de rendre caduque le règlement portant sur la création et le fonctionnement du CER des établissements du CRIR qui faisait en sorte que ce CER relevait du conseil d'administration des quatre établissements de qui le CRIR relève;
- Renommer l'ancien comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, le comité de la recherche en réadaptation et en déficience physique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal;
- Entériner le nouveau modèle de gouvernance retenu par les établissements, faisant en sorte le CER RDP ne relève que du conseil administration du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Modifier le cadre réglementaire de la recherche du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à cet effet; et
- Permettre au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de signer individuellement avec le CISSS de Laval, le CISSS de la Montérégie-Centre et le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal une entente de délégation et d'endossement pour encadrer leur utilisation des services de ce CER pour l'évaluation et le suivi éthique des projets de recherche en réadaptation/déficience physique se déroulant entre leurs murs ou sous leurs auspices.
- 3.2 Modification du cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour refléter le changement de nom du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, accompagnée de M^e Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présentent le dossier.

Résolution 2022-03-23-02

Modification du cadre réglementaire de la recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour refléter le changement de nom du comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

ATTENDU QU'en vertu du nouveau modèle de gouvernance du Comité d'éthique de la recherche (CER) des établissements du CRIR retenu par les administrateurs du PUR, le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR (ci-après « CER des établissements du CRIR ») relèvera dorénavant uniquement du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

ATTENDU QU'en vertu de ce changement dans la gouvernance du CER, le CCSMTL a renommé l'ancien comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, le « Comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal », et ce, afin que le nom du comité ne réfère plus aux établissements du CRIR ;

ATTENDU QU'à sa section 11, le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL réfère spécifiquement au CER des établissements du CRIR comme étant l'un de quatre comités d'éthique de la recherche de l'établissement ;

ATTENDU QUE le tableau figurant en préambule de la section 11 du Cadre réglementaire de la recherche CCSMTL et référant spécifiquement au CER des établissements du CRIR doit être modifié afin que le nom « CER des établissements du CRIR » soit remplacé par «CER en réadaptation et en déficience physique » ;

Il est dûment proposé et unanimement résolu de modifier le cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL afin que le document ne réfère plus au Comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, mais plutôt, dorénavant, au Comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique du CIUSSS du CCSMTL.

3.3 Rapport trimestriel (AS-617) à la période 12 se terminant 26 février 2022 du CCSMTL

M^{me} Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, présente le dossier.

Résolution 2022-03-23-03

Rapport trimestriel (AS-617) à la période 12 - 2021-2022 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations.

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU la circulaire 2021-004 « *Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Exécution du budget* » qui précise que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel AS-617 lequel comprend une copie numérisée de la résolution du conseil d'administration.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'administration :

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 12 pour l'année 2021-2022 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 1 295 875 \$;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

3.4 Nomination au poste de directeur adjoint des communications et affaires publiques à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

M^{me} Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

Résolution 2022-03-23-04

Nomination au poste de directeur adjoint des communications et affaires publiques à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Martine Dubois à titre de directrice adjointe des communications et affaires publiques à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Martine Dubois à titre de directrice adjointe des communications et affaires publiques à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ). La date de nomination est le 23 mars 2022 :
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), laquelle est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- 3.5 Nomination au poste de directeur adjoint santé publique à la direction régionale de santé publique (DA-DRSP)

M^{me} Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

Résolution 2022-03-23-05

Nomination au poste de directeur adjoint santé publique à la direction régionale de la santé publique (DA-DRSP)

ATTENDU QU'à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Nadia Campanelli, à titre de directrice adjointe santé publique (DA-DRSP).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

 Nommer madame Nadia Campanelli à titre de directrice adjointe santé publique à la direction régionale de santé publique (DA-DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement; De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

3.6 Nomination au poste de directeur adjoint du programme jeunesse - continuum en périnatalité -Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-PROGJ)

M^{me} Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

Résolution 2022-03-23-06

Nomination au poste de directeur adjoint du programme jeunesse - continuum en périnatalité-Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-PROGJ)

ATTENDU QU'à la suite au processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Isabelle Cormier à titre de directrice adjointe du programme jeunesse - continuum en périnatalité-Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-PROGJ).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de

- Nommer madame Isabelle Cormier à titre de directrice adjointe du programme jeunesse continuum en périnatalité-Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-PROGJ) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- 3.7 Nomination au poste de directeur adjoint volet qualité et évolution de la pratique à la direction des soins infirmiers (DA-DSI)

M^{me} Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

Résolution 2022-03-23-07

Nomination au poste de directeur adjoint - volet qualité et évolution de la pratique à la direction des soins infirmiers (DA-DSI)

ATTENDU QU'à la suite au processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Guylaine Dupuis à titre de directrice adjointe - volet qualité et évolution de la pratique à la direction des soins infirmiers (DA-DSI).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de

- Nommer madame Guylaine Dupuis à titre de directrice adjointe volet qualité et évolution de la pratique à la direction des soins infirmiers (DA-DSI) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). La date de nomination est à confirmer ultérieurement ;
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

4. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 23 mars 2022 à 11 h 58.

(Original dûment signé)	(Original dûment signé)
M ^{me} Micheline Ulrich, présidente	M ^{me} Sonia Bélanger, secrétaire

Procès-verbal Page 5 sur 5